



JOURNÉE DE GRÈVE DU 09 MARS

LE 9 MARS : LES CHEMINOTS EN GRÈVE, AUSSI POUR LE SALAIRE !

La grille salariale à la SNCF doit être la juste rémunération qui tient compte des qualifications, de l'expérience acquise, des savoirs et savoir-faire et des diplômes obtenus.

Le salaire (brut) d'embauche d'un cheminot en début de grille sans diplôme, (ou avec CAP/BEP), est à 1461,87 €(*) alors que le SMIC est à 1466,62€ !

C'est le résultat de trop nombreuses années de disette dictée par une entreprise engagée dans le business au détriment du service public et du pouvoir d'achat des cheminots.

Après une année 2015 à 0% d'augmentation générale et qui faisait suite à une « généreuse » augmentation de 0,4% en 2014, il est temps de dire stop !

Nous devons faire pression sur les futures négociations salariales prévues dans l'agenda social du 1er semestre et exiger de réelles augmentations générales !

Les moyens manquent-ils pour augmenter le salaire des cheminots ?

La Fédération CGT des Cheminots fait de nouveau la démonstration que les moyens existent pour augmenter les salaires. En 2015, la SNCF a su dépenser le fruit du travail des cheminots à hauteur de :

- 28 Millions d'Euros pour investir dans OuiCar (société de location de voitures entre particuliers) ;
- 50 Millions d'Euros pour recapitaliser OuiBus (déficitaire depuis sa création), ceci afin de permettre à cette filiale de faire de la concurrence aux trains. Cette course effrénée aux bas coûts mortifère pour les PME du secteur, ne vise qu'à casser les droits sociaux des salariés ;
- 717 Millions d'Euros, pour acheter aux USA une entreprise de logistique, devenue une entité de Kéolis ;
- 62 Millions d'Euros de dividendes versés à l'Etat, au titre des résultats financiers 2015 ;
- Plus : Les "aides" sur les Emplois d'Avenir (salaire financé à 75% par l'Etat), le versement du CICE (Crédit Impôt Compétivité Emploi), les investissements à perte dans une co-entreprise avec IBM...

(*) : RH 0389, Barème n°113 (traitement plus la valeur moyenne mensuelle de la Prime de Travail), applicable au 01/01/2016 pour un cheminot du Cadre Permanent résident en zone 3.



La CGT exige :

- la revalorisation des éléments du salaire pris en compte dans le calcul de la retraite ;
- 10% d'augmentation générale avec des mesures pour les bas salaires et la correction du tassement de la grille salariale.

C'est l'ensemble de ces mesures qui financera le régime spécial de retraite et de prévoyance.

Seules ces mesures salariales peuvent répondre de manière pérenne aux attentes des cheminots.

**TOUS ENSEMBLE,
IMPOSONS NOS EXIGENCES POUR
L'EMPLOI, LES SALAIRES, LES QUALIFICATIONS ET
L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE VIE,
TOUS EN GRÈVE LE 09 MARS 2016* !**

* Les fédérations syndicales CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT des cheminots ont déposé un préavis de grève qui couvrira l'ensemble des salariés du GPF et ceux appelés à les remplacer pour la période du mardi 8 mars 2016 à 19h00 au 10 mars 2016 à 08h00.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
Email :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur: Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

